



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 JUILLET 2026

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 16

Procurations : 03

Convocation : 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize juillet à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Aurélie ESCODA, Maire.

Présents : Mme ESCODA Aurélie, M. AUTE Loïc, Mme BARROT Sandrine, M. NIETO Michel, Mme SERRADEIL Virginie, M. ALBARRACIN Julien, Mme PRADAT Stéphanie, M. CHARRE Florent, Mme QUER Mélanie, Mme BASCOU Catherine, M. FAYOS Jérémie, M. MORON David, Mme DOUTTE Rose, M. CLOTTES Gilles, Mme REDO Fabienne et Mme MICHEU Angélique.

Absent(s) : /

Procuration(s) :

Mme DE JESUS SARABANDO Orquidea donne procuration à Mme SERRADEIL Virginie.

M. MARIN Philippe donne procuration à M. CLOTTES Gilles.

M. OLIVERO Christian donne procuration à Mme ESCODA Aurélie.

Mme SERRADEIL Virginie est nommée secrétaire de séance.

042 /2026 - OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame le Maire propose de prendre une décision modificative N°1 sur le budget principal afin d'équilibrer les chapitres en section de fonctionnement.

En effet, des recettes supplémentaires perçues au compte 75888 « Autres » relatifs au remboursement de sinistre permet d'alimenter le compte 6065 pour l'achat de livres à la médiathèque, le compte 6216 pour la mise à disposition d'agent du centre de gestion 66, le compte 65314 pour régler les cotisations de sécurité sociale liées aux indemnités versées jusqu'en décembre 2026 et enfin le compte 6584 pour régler des amendes liées au paiement du PAS.

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20260716-0422026-BF
Date de télétransmission : 23/07/2026
Date de réception préfecture : 23/07/2026

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 – 6065 – Livres, disques, cassettes (médiathèque)	1 000,00 €	75 – 75888 – Autres	10 337,00 €
62 – 6216 – Personnel affecté par GFP de rattachement	5 000,00 €		
65 – 65314 – Cotisations de sécurité sociale – Part patronale	4 300,00 €		
65 – 6584 – Amendes fiscales et pénales	37,00 €		
TOTAL	10 337,00 €	TOTAL	10 337,00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative N°1 présentée ci-dessus sur le budget principal 2026 et mandate Madame le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

**A Corneilla la Rivière,
Le 20 juillet 2026,**

**Le Maire
Mme Aurélie ESCODA**



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20260716-0422026-BF
Date de télétransmission : 23/07/2026
Date de réception préfecture : 23/07/2026